

Commune Le Freney d'Oisans

54 Place de la Mairie 38142 Le Freney d'Oisans

ARRETE N° 2025-27

Arrêté de réglementation de la circulation Rue de l'Europe « Concert du 20 juillet 2025 - organisé par l'association Les Estivales - sous la Halle de l'Europe»

Le Maire de la commune de Le Freney d'Oisans

Vu le code général des collectivités territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants,

Considérant qu'il y a lieu pour la bonne organisation du concert organisé par l'association « Les Estivales » du 20 juillet 2025 à 18h30 sous la Halle de l'Europe et pour la sécurité des usagers de réglementer la circulation à l'occasion de cette manifestation,

Considérant l'intérêt général,

ARRÊTÉ :

Article 1

Pour le bon déroulement du concert organisé sous la Halle de l'Europe par l'association « Les Estivales », la rue de l'Europe sera interdite à la circulation le dimanche 20 juillet 2025 de 17h00 à 22h00 depuis l'hôtel Le Cassini jusqu'à l'intersection de la Rue de la Marquise.

Article 2

Pendant la durée de la manifestation, la circulation sera déviée par la Rue de la Marquise, exceptés pour les véhicules de services et de secours

Article 3

Les services techniques sont chargés de la pose du matériel de sécurité et de la signalétique correspondante.

Article 4

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune du FRENEY D'OISANS.

Article 5

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou d'affichage la plus tardive. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Article 6

Monsieur le maire de la commune du FRENEY D'OISANS, Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Bourg d'Oisans sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 7

Ampliation du présent arrêté est transmise au Service de secours de Bourg d'Oisans, de gendarmerie de Bourg d'Oisans, au Département de l'Isère, aux Services Techniques de la commune.

Fait à Freney d'Oisans, le 03 juillet 2025

C. PICHOUD
Maire du Freney d'Oisans